



Comité syndical du 22 mars 2021

DELIBERATION N° 21-011

Objet : Convention type de mise à disposition de locaux et d'équipements dans le cadre d'une occupation temporaire pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au sein du Hub Numérique Nikola Tesla.

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
12 MAR. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
- 2 AVR. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
- 2 AVR. 2021	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Publication ou notification :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
- 2 AVR. 2021	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a été suppléé par M. Philippe VANDEPUTTE
	<u>A donné pouvoir :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Est absent :</u>	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-011*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention type de mise à disposition de locaux et d'équipements dans le cadre d'une occupation temporaire pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'insertion au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

FIXE la grille tarifaire (coût forfaitaire à la journée), qui sera annexée à la convention :

- Salle Myriam Mirzakhani (plateau fibre 1) ----- 500 €
- Salle James Clerk Maxwell (plateau fibre 2) ----- 500 €
- Plateau technique fibre extérieur ----- 300 €
- Salle Alan Turing (réalité virtuelle) ----- 300 €
- Salle Yves Meyer (internet des objets)----- 300 €
- Salle Yves Meyer + CSU pédagogique (vidéo-protection) ----- 500 €
- Salle Mileva Maric Einstein (usages numériques éducatifs) ----- 300 €
- Salle Sofia Kovalevskaja (salle bureautique) ----- 300 €
- Salle Cédric Villani (salle informatique) ----- 300 €
- Salle Jean-Christophe Yoccoz (simulateurs conduite) ----- 500 €
- Salle Emilie du Châtelet non équipée (habitat connecté) ----- 300 €
- Salle Emilie du Châtelet avec équipements (domotique) ----- 500 €
- Salle Heinrich Hertz, un bureau sans PC (espace coworking)----- 30 €
- Salle Heinrich Hertz, un poste de travail (bureau et PC) (espace coworking) ----- 50 €
- Salle Henri Poincaré, un bureau sans PC (espace coworking)----- 30 €
- Salle Henri Poincaré, un poste de travail (bureau et PC) (espace coworking) ----- 50 €
- Salle Henri Poincaré, privatisée : 6 bureaux sans PC (espace coworking) ----- 200 €
- Salle Henri Poincaré, privatisée : 6 postes de travail (bureaux et PC) (espace coworking) -- 350 €

PRECISE qu'un bilan annuel des conventions formalisées fera l'objet d'une délibération avant le 30 avril de l'année suivante ;

PRECISE que la grille tarifaire est révisable annuellement par délibération du syndicat ;

AUTORISE le Président, et par délégation le Directeur général, à signer pour l'année 2021 des conventions de mise à disposition sur la base de la convention type et la grille tarifaire annexée à cette délibération ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique